

LE REGISTRE SECURITE

Point réglementaire

Article L. 4711-1 du code du travail

Les attestations, consignes, résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles mis à la charge de l'employeur au titre de la santé et de la sécurité au travail comportent des mentions obligatoires déterminées par voie réglementaire.

Article L. 4711-4 du code du travail

Les documents mentionnés aux articles L. 4711-1 et L. 4711-2 sont communiqués, dans des conditions déterminées par voie réglementaire, aux membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, aux délégués du personnel, au médecin du travail et, le cas échéant, aux représentants des organismes professionnels d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail prévues à l'Article L. 4643-2.

Article L. 4711-5 du code du travail

Lorsqu'il est prévu que les informations énumérées aux articles L. 4711-1 et L. 4711-2 figurent dans des registres distincts, l'employeur est autorisé à réunir ces informations dans un registre unique dès lors que cette mesure est de nature à faciliter la conservation et la consultation de ces informations

Objectif

Centraliser dans un registre unique toutes les informations relatives à la sécurité de votre établissement.



Le Registre Sécurité vous permet :

- De connaître l'essentiel des vos obligations réglementaires
- D'être parfaitement en conformité en terme d'archivage et de tenue de registres
- De faciliter la lecture des documents et la bonne gestion du dossier sécurité dans son ensemble

Le format spécialement étudié du registre sécurité ACOSET sous forme de classeur, vous permet de faire évoluer le classeur au gré du changement de réglementation, d'insérer vos documents à archiver comme par exemple les rapports de vérification générale périodique et les preuves des levées des non-conformités.

Modalités

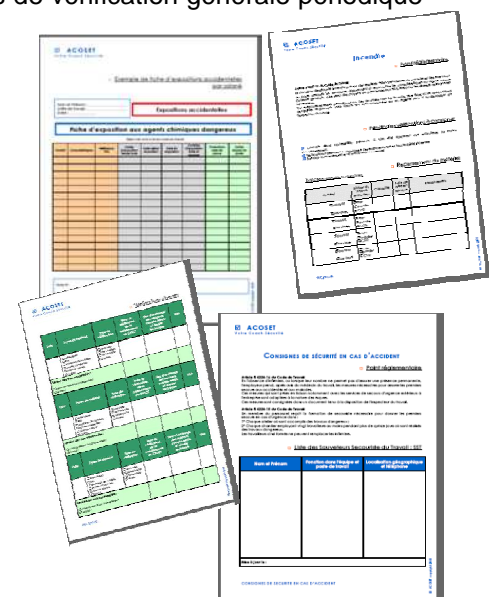
Prix unitaire 2011 : 300 € H.T.

Des mises à jour vous seront proposées par courrier au fil de l'eau.

Pour commander :

Par téléphone en contactant notre service clients au 04 78 98 13 13

Par fax ou courrier en imprimant le bon de commande ci-dessous



BON DE COMMANDE

A RETOURNER PAR COURRIER :

 **ACOSET**

470, route du tilleul
69270 Cailloux sur Fontaines

VOS COORDONNEES :

SOCIETE :

ADRESSE :

CP : VILLE :

CONTACT :

TELEPHONE :

E-MAIL :

| Désignation | Prix Unitaire H.T. | Quantité | Total H.T. |
|-------------------------------|--------------------|----------|------------|
| REGISTRE SECURITE 2011 | 300,00 € | | |

Date :
Signature :

| | |
|---|--|
| TOTAL Hors frais de port | |
| Frais de port Pour un registre : 10,00 H.T. Pour plusieurs registres : nous contacter | |

| |
|-------------------|
| TAMPON COMMERCIAL |
|-------------------|

| | |
|------------|--|
| TOTAL H.T. | |
| TVA 19,6% | |
| TOTAL TTC | |

Règlement : par Chèque à l'ordre d'ACOSET

NB : Pour être validée et traitée, votre commande devra nécessairement être accompagnée du règlement correspondant incluant les frais d'envoi. Votre commande vous sera expédiée dans un délai maximum de 30 jours.